



World Organization
of the Scout Movement
Organisation Mondiale
du Mouvement Scout

**World Scout
Bureau
Bureau Mondial
du Scoutisme**

Box 241, CH-1211 Geneva 4
Switzerland
Rue du Pré-Jérôme 5
CH-1205 Genève, Suisse

Tel: (+41 22) 705 10 10
Fax: (+41 22) 705 10 20
www.scout.org
worldbureau@world.scout.org

CIRCULAIRE

Août 2002

Circulaire No. 21/2002

Aux Commissaires internationaux

Chers Collègues

36e CONFERENCE MONDIALE DU SCOUTISME: RESOLUTIONS DE TRAVAIL

Vous trouverez ci-joint les résolutions de travail qui ont été adoptées par la 36e Conférence mondiale du Scoutisme. Plusieurs de ces résolutions requièrent plus particulièrement une action de votre part.

Veillez noter que le texte des résolutions ci-joint est une compilation de toutes les résolutions adoptées pendant la Conférence de Thessalonique. La séquence et la numérotation sont donc différentes de celles utilisées dans le rapport du Comité des Résolutions présenté à la Conférence.

Le texte final de la politique sur la participation des jeunes dans la prise de décisions, intégrant les amendements adoptés par la Conférence (Résolution 6/02) sera distribué aux OSN prochainement.

Le rapport officiel de la Conférence est en cours de préparation. Un exemplaire sera envoyé à chaque Organisation Scoute Nationale dès sa parution. Des exemplaires supplémentaires seront disponibles gratuitement s'ils sont commandés d'ici au 30 septembre 2002.

Bien à vous,

Jacques Moreillon
Secrétaire Général

36ème CONFERENCE MONDIALE DU SCOUTISME
RESOLUTIONS DE TRAVAIL

1/02 RECONNAISSANCE D'ORGANISATIONS MEMBRES

La Conférence

- prend acte avec plaisir de la reconnaissance des membres suivants de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout:
 - en date du 20 août 2000*
 - Association of Scouts of Azerbaijan
 - en date du 1 octobre 2000*
 - All Russia National Scout Organization
 - en date du 15 juillet 2002*
 - Associação dos Escuteiros de Cabo Verde
 - Ethiopia Scout Association
- prend acte avec plaisir de la reconnaissance par le Comité Mondial du Scoutisme de l'Association Scoute des Seychelles en tant qu'Organisation Scoute Nationale accréditée en date du 14 juillet 2002.

2/02 SUSPENSION ET CESSATION DE LA QUALITE DE MEMBRE DE L'OMMS

La Conférence

- accepte d'accorder à l'Association Scoute d'Albanie (Besa Skaut Albania) dix-huit mois, à savoir jusqu'au 15 janvier 2004, pour confirmer de manière démocratique la composition de sa direction nationale, pour régler d'autres problèmes et pour remplir ses obligations en tant que Membre de l'OMMS, sous la supervision du Comité Européen du Scoutisme; décide que si, au terme de cette période, ces problèmes n'ont pas été réglés à la satisfaction du Comité Mondial du Scoutisme, l'Association Besa Skaut Albania sera expulsée de l'Organisation mondiale; accepte, suite au rapport favorable et encourageant transmis par le Bureau Européen du Scoutisme après une récente visite en Albanie, d'autoriser exceptionnellement le représentant de Besa Skaut Albania à participer à la Conférence en tant qu'invité
- accepte d'accorder à l'Organisation Scoute Nationale du Bélarus dix-huit mois, à savoir jusqu'au 15 janvier 2004, pour organiser une Assemblée générale légitime, pour faire contrôler ses comptes par une fiduciaire indépendante et pour remplir ses obligations en tant que Membre de l'OMMS; décide que si, au terme de cette période, ces problèmes n'ont pas été réglés à la satisfaction du Comité Mondial du Scoutisme, l'Association Scoute Nationale du Bélarus sera expulsée de l'Organisation mondiale.

3/02 LA STRATEGIE POUR LE SCOUTISME

La Conférence

- reconnaissant les progrès excellents accomplis et les résultats atteints depuis l'adoption de "Vers une Stratégie pour le Scoutisme" par la Conférence Mondiale du Scoutisme de Melbourne en 1988
- félicitant le groupe de travail sur la stratégie du Comité Mondial du Scoutisme pour la préparation du document "Une stratégie pour le Scoutisme: le cadre conceptuel" comme un moyen pour réaliser la mission du Scoutisme

- reconnaissant la valeur du processus de participation qui a été suivi depuis la Conférence de Durban pour développer ce document et notant le fort consensus qui s'est manifesté parmi les OSN avant la Conférence sur la vision, les domaines stratégiques et les sept priorités stratégiques contenus dans ce document
- soulignant combien il est important pour le Scoutisme à tous les niveaux d'adopter une stratégie qui, s'appuyant sur les résultats obtenus depuis la Conférence de Melbourne en 1988, permette au Mouvement d'accomplir sa mission avec une vigueur renouvelée au moment où il s'approche de son 100^e anniversaire en 2007
- confirmant que le fait d'être un Mouvement mondial dans un monde qui se globalise de plus en plus donne au Scoutisme et à ses membres une responsabilité globale pour tenter d'améliorer le monde
- confirmant en outre que le Scoutisme possède les moyens pour contribuer de manière substantielle à réduire les multiples barrières qui divisent le monde aujourd'hui et pour renforcer la solidarité mondiale tant à l'intérieur du Mouvement que vis-à-vis des non-Scouts
- adopte la "Stratégie pour le Scoutisme" telle qu'elle est définie dans le document "Une stratégie pour le Scoutisme: le cadre conceptuel" et exhorte tous les niveaux de l'OMMS à mettre en œuvre les propositions qui y sont contenues
- convient de mettre un accent particulier sur les priorités Participation des jeunes, Volontaires dans le Scoutisme, Profil du Scoutisme au cours du triennat conduisant à la 37^e Conférence Mondiale du Scoutisme en Tunisie en 2005
- demande au Comité Mondial du Scoutisme de faire rapport à la 37^e Conférence Mondiale du Scoutisme sur les progrès qui auront été réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie.

4/02 SYSTEME DE COTISATION DE L'OMMS

La Conférence

- adopte le système de cotisation décrit en Annexe 12 du Document de Conférence N° 3 comme étant le système de cotisation de l'OMMS à partir de l'année fiscale 2002-2003 qui commence le 1^{er} octobre 2002
- décide que les paramètres suivants seront applicables pour les années fiscales 2002-2003, 2003-2004 et 2004-2005:
 - cotisation de base par membre: CHF 1,11
 - catégorie A: RNB par habitant jusqu'à US\$ 755
 - catégorie B: RNB par habitant de US\$ 756 à US\$ 2,995
 - catégorie C: RNB par habitant de US\$ 2,996 à US\$ 9,265
 - catégorie D: RNB par habitant de US\$ 9,266 à US\$ 44,340
 - cotisation annuelle minimum à payer: CHF 300
 - cotisation annuelle forfaitaire pour une Organisation Membre appartenant à un pays avec un RNB par habitant inférieur à US\$ 350: CHF 300
 - cotisation annuelle forfaitaire pour une Organisation Scoute Nationale Accréditée: CHF 200.

5/02 QUESTIONS FINANCIERES

La Conférence

- reconnaissant que des questions financières cruciales telles que l'adoption d'un nouveau système de cotisation pourraient apparaître à nouveau dans l'avenir
- reconnaissant que la gestion financière est une grande préoccupation pour les Organisations Membres et peut avoir un impact considérable sur leur vie interne et sur le développement de leurs effectifs
- presse le Comité Mondial du Scoutisme de
 - faire circuler dans l'avenir tous les documents financiers cruciaux (tels que les adaptations du système des cotisations) bien à l'avance pour faciliter les discussions et les réactions appropriées au sein des organisations membres
 - inclure dans cette information des explications analytiques appropriées et suffisantes pour faciliter la réflexion des OSN

6/02 PARTICIPATION DES JEUNES DANS LA PRISE DE DECISIONS

La Conférence

- approuve la déclaration du Comité Mondial du Scoutisme sur la participation des jeunes dans la prise de décisions contenue dans le document de Conférence N° 7, tel qu'amendé
- engage chaque association scout nationale d'assurer une représentation équitable des jeunes gens et jeunes filles âgés de moins de trente ans dans les instances décisionnelles nationales et dans les délégations aux Conférences Régionales et Mondiales, et invite chaque association nationale à faire part de ses efforts et des progrès accomplis sur cette question dans son rapport annuel au Bureau Mondial du Scoutisme.
- engage le Comité Mondial du Scoutisme à donner priorité aux jeunes gens et aux jeunes filles sur des personnes plus âgées dans la nomination des membres aux comités techniques et aux groupes de travail au niveau mondial, pourvu qu'ils offrent les compétences requises, et demande aux Régions d'appliquer le même principe.
- appelle chaque association scout nationale à mettre en acte les engagements pris depuis 1993 pour renforcer la participation des jeunes, en présentant des jeunes candidats hommes et femmes possédant le profil et les compétences requises à l'élection au Comité Mondial du Scoutisme
- presse les Conférences Régionales du Scoutisme de défendre avec force cette ligne de conduite.
- décide que les Forums des Jeunes du Scoutisme Mondial doivent être considérés comme des événements éducatifs pour les jeunes membres des branches aînées, avec la finalité de permettre aux jeunes de: partager leurs idées et leurs expériences sur les questions actuelles qui touchent les jeunes dans les différentes parties du monde; suggérer des moyens pour renforcer les politiques de jeunesse nationales et la formation des jeunes à la citoyenneté mondiale; et contribuer à apporter au Mouvement de nouvelles idées sur la façon d'enrichir les programmes éducatifs pour les jeunes de plus de 16 ans.
- décide que le Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial devra continuer à se tenir immédiatement avant les Conférences Mondiales du Scoutisme, afin de permettre à un plus grand nombre de jeunes membres de se préparer mieux aux Conférences Mondiales du Scoutisme.

- décide que le Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial soit autorisé à faire telles recommandations qu'il jugera appropriées au Comité Mondial du Scoutisme pour les soumettre à la considération de ce Comité.
- presse les OSN d'introduire et d'adopter des politiques qui permettent la participation des jeunes dans les instances de prise de décision locales et nationales et développent des partenariats entre adultes et jeunes.
- décide que le Comité Mondial du Scoutisme effectue une évaluation de la situation de la participation des jeunes dans la prise de décision, après chaque Conférence Mondiale du Scoutisme.

7/02 PROTEGEONS LES SCOUTS DE LA MALTRAITANCE

La Conférence

- reconnaissant que la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant demande aux États de s'assurer que les enfants sont protégés de toute forme physique ou mentale de violence, de blessure ou d'abus, de négligence, de mauvais traitement ou d'exploitation, y compris les abus sexuels
- prenant note de la prise de conscience croissante dans la société de la nécessité de protéger les jeunes contre toute forme d'abus
- considérant que le Scoutisme est un Mouvement éducatif dont la mission est d'aider les jeunes à développer tout leur potentiel en accord avec la méthode scout, qui implique le fonctionnement effectif du groupe des pairs avec l'aide appropriée d'adultes qui les conseillent
- mettant l'accent sur le fait que la réalisation de la mission du Scoutisme exige du Mouvement qu'il assure aux jeunes un "parcours sécurisé" afin de respecter leur intégrité et leur droit à se développer dans un environnement non-contrainant
- insistant plus encore sur le fait que l'assurance de ce "parcours sécurisé" est seulement possible si les jeunes sont protégés de toute forme de maltraitance verbale, physique, sexuelle ou affective, de toute forme de négligence et de pression de la part des pairs
- accueillant favorablement le fait que de nombreuses OSN ont développé des procédures et des politiques efficaces visant à assurer un "parcours sécurisé" pour les jeunes au sein du Scoutisme
- appelle les OSN à adopter et mettre en œuvre des politiques et des procédures de nature à assurer un parcours sécurisé aux jeunes tout au long de leur période d'adhésion au Mouvement
- recommande que dans le développement de ces politiques, les associations s'assurent du respect des lois nationales et des exigences de la Convention des Droits de l'Enfant
- recommande en outre que les OSN s'assurent que ces politiques sont dûment prises en compte dans la totalité des activités de l'association, en particulier:
 - au niveau du programme des jeunes – afin qu'il développe chez les jeunes confiance en soi et estime de soi ainsi que la capacité de se protéger et de s'exprimer
 - au niveau des responsables adultes – afin que les politiques de recrutement assurent que seuls les adultes appropriés sont recrutés et que tous les adultes, quel que soit leur rôle, reçoivent une formation et un soutien dans ce domaine
 - au niveau du management de l'association – afin que soient mises en place les politiques et les procédures d'intervention, y compris la gestion des risques, la gestion des incidents et la communication avec le public

- recommande au Comité Mondial de développer les outils et les documents nécessaires pour soutenir les Organisations scouts nationales dans la mise en œuvre de cette politique
- appelle les Régions de l'Organisation mondiale à promouvoir et soutenir avec force cette action.

8/02 RAPPORTS

La Conférence

- reconnaissant l'importance de la transparence du travail des instances du Scoutisme mondiale
- saluant la pratique qui a été établie au cours des dernières années de diffuser un résumé du rapport aux Organisations Scouts Nationales après chaque réunion du Comité Mondial du Scoutisme
- considérant que l'évaluation de la mise en œuvre des résolutions prises par les instances du Scoutisme mondial ne fait pas partie des rapports diffusés par le Comité Mondial du Scoutisme
- appréciant le document "Volontaires au service du Scoutisme mondial"
- appréciant le temps alloué à la discussion des rapports du Président, du Secrétaire Général et du Trésorier
- presse le Comité Mondial du Scoutisme d'assurer la poursuite de la pratique de diffusion des résumés des rapports de ses réunions
- demande que le document faisant rapport de la mise en œuvre des résolutions prises par la Conférence Mondiale du Scoutisme soit publié avant la Conférence Mondiale du Scoutisme suivante
- presse le Comité Mondial du Scoutisme de préparer une liste similaire des nominations des volontaires servant le Scoutisme mondial dans la demi-année suivant chaque Conférence Mondiale du Scoutisme
- demande que le Comité Mondial du Scoutisme fasse figurer dans l'ordre du jour des futures Conférences Mondiales du Scoutisme la discussion des rapports du Comité Mondial du Scoutisme.

9/02 PRESENTATION DES CANDIDATS AU COMITE MONDIAL DU SCOUTISME

La Conférence

- considère que la situation dans laquelle la présentation des candidats au Comité Mondial du Scoutisme s'est déroulée a été insatisfaisante aussi bien pour les candidats que pour les délégués et n'a pas permis de donner une impression d'ensemble des candidats
- réaffirme que le Comité Mondial du Scoutisme, en tant qu'instance exécutive de l'OMMS, doit être composé de personnes hautement qualifiées capables de contribuer au développement du Scoutisme mondial d'une manière efficiente, remarquable et convaincante
- presse le Comité Mondial du Scoutisme de donner aux candidats à l'élection au Comité la possibilité de se présenter eux-mêmes durant la session plénière, en leur allouant suffisamment de temps et d'espace afin que la Conférence puisse prendre en considération la haute qualité des candidats, et presse les candidats de présenter leurs motivations, priorités et objectifs pour leur futur travail dans le Comité Mondial et les voies pour les réaliser.

10/02 REMBOURSEMENT DES FRAIS

La Conférence

- reconnaissant que la participation aux instances de prise de décisions doit être fondé sur les compétences des personnes
- notant que sous le système actuel, seules les personnes ayant des ressources financières personnelles ou ayant le support financier de leur propre association peuvent se permettre de devenir membre du Comité Mondial du Scoutisme
- rappelant que la Circulaire N° 32/2001 contient une note précisant que les membres du Comité Mondial du Scoutisme sont en droit de demander le remboursement des frais encourus pour la participation à la réunion annuelle où le budget est adopté, soulignant ainsi la question et faisant apparaître le besoin d'une politique claire et ouverte plus que jamais nécessaire
- convaincu qu'une politique de remboursement des frais des membres du Comité Mondial du Scoutisme pour assister aux réunions du Comité Mondial du Scoutisme et aux sous-comités élargira l'éventail des personnes et la gamme des pays représentés au Comité Mondial du Scoutisme
- espérant qu'une politique de remboursement des frais des membres du Comité Mondial du Scoutisme pour assister aux réunions du Comité Mondial du Scoutisme et à celles des sous-comités encouragera les Organisations Scoutes Nationales à nommer tout particulièrement des jeunes pour les élections au Comité Mondial du Scoutisme, puisque ce sont eux qui ont plus besoin d'un appui financier que les adultes plus âgés
- recommande que l'OMMS rembourse les frais des membres du Comité Mondial du Scoutisme afin d'assister aux réunions du Comité Mondial du Scoutisme et à celles des sous-comités.

11/02 COUT DES CONFERENCES MONDIALES

La Conférence

- se référant aux résolutions 11/85, 22/90, 23/90 et 11/96 adoptées par les précédentes Conférences mondiales du Scoutisme
- reconnaissant les progrès effectués en ce domaine depuis la Conférence de Munich en 1985
- convaincue que la participation de chaque Association Scoute Nationale à la Conférence mondiale est indispensable
- persuadée que la question financière ne doit en aucun cas être un obstacle à la participation effective de chaque Association Scoute Nationale à la Conférence mondiale
- réaffirme son attachement au principe de solidarité
- demande au Comité Mondial de fixer un cahier des charges pour le comité d'organisation des prochaines Conférences mondiales précisant notamment les modalités permettant des conditions d'accueil satisfaisantes et accessibles à tous.

12/02 BOURSES

La Conférence

- encourage le Comité Mondial du Scoutisme à promouvoir et obtenir auprès d'autres sources (associations, ONG, Nations Unies, Organisations Régionales Intergouvernementales, etc.) plusieurs bourses pour soutenir la participation de jeunes issues de pays à faibles ressources, de manière à leur permettre de participer au Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial puis à la Conférence Mondiale du Scoutisme, en tant que délégués ou observateurs dans les deux cas.

13/02 RELATIONS OMMS/AMGE

La Conférence

- prenant note de ce que la 31e Conférence Mondiale de l'AMGE, qui s'est tenue à Manille en juin 2002, a adopté une résolution sur la Perspective d'avenir à Long Terme de l'AMGE qui recommande de poursuivre le dialogue avec l'OMMS au sein du Comité Consultatif afin d'explorer les possibilités d'une "alliance future" laquelle, *inter alia*, préservera la mission, l'identité, le caractère unique de l'AMGE et respectera l'indépendance de chacune de ses Organisations Membres
- respectant pleinement la position de l'AMGE
- recommande que le Comité Mondial du Scoutisme poursuive son dialogue avec l'AMGE au sein du Comité Consultatif
- recommande de plus au Comité Mondial du Scoutisme de s'assurer que ce dialogue soit clairement centré sur l'exploration des voies visant à renforcer les relations entre l'OMMS et l'AMGE et qu'il soit pleinement compatible avec les objectifs et les priorités de la Stratégie pour le Scoutisme
- demande au Comité Mondial du Scoutisme de présenter à la Conférence Mondiale du Scoutisme en 2005 un rapport sur les relations OMMS/AMGE comprenant toute proposition concrète éventuelle sur laquelle un accord aurait pu être réalisé.

14/02 VERS LE 100e ANNIVERSAIRE DU SCOUTISME: DE 2002 A 2007

La Conférence

- reconnaissant que le Comité Mondial du Scoutisme, qui s'est réuni à Gilwell Park au Royaume-Uni en avril 1997, a déclaré que le 100ème anniversaire du Scoutisme devait être célébré jusqu'en 2007 et a annoncé cette décision à tous les pays le 1er août 1997, en notant que "en commençant dès à présent, le 100ème anniversaire offrira l'occasion de contribuer au développement du Scoutisme"
- reconnaissant que le 1er août 2007 représente le 100ème anniversaire de la fondation du Scoutisme, un siècle après l'inauguration par Baden-Powell d'un camp expérimental pour des garçons de milieux très différents sur l'île de Brownsea au Royaume-Uni
- notant que le Groupe de Travail 2007 pour le centenaire du Scoutisme, composé de membres de plein droit représentant le Comité Mondial du Scoutisme, la Fondation du Scoutisme Mondial, le Bureau Mondial du Scoutisme et l'Association du Scoutisme du Royaume-Uni, a été créé en 1997 et continue d'oeuvrer pour le développement d'un programme du centenaire
- ayant reçu le Document N° 11 de la Conférence Mondiale du Scoutisme intitulé "Vers le 100e Anniversaire du Scoutisme: de 2002 to 2007"
- reconnaît qu'il est essentiel de faire des projets pour l'avenir afin d'utiliser les perspectives du centenaire et qu'une telle planification peut engendrer des avantages

considérables pour toutes les organisations scouts nationales (OSN) en ce qui concerne le développement de leurs programmes et de leurs profils publics

- note le concept et le programme présentés dans les grandes lignes dans le Document N° 11 de la Conférence, ainsi que le thème du centenaire, “2007 : Un monde, une promesse” et les badges présentés dans ce document
- reconnaît l’extrême importance de notre Mouvement en ce qui concerne l’exploitation des années entre aujourd’hui et 2007 pour renforcer le Scoutisme, pour qu’il réponde de plus en plus aux besoins des jeunes des sociétés actuelles
- exhorte les Organisations Scouts Nationales à adopter et à appliquer des plans respectant le concept et le programme présentés dans le Document N° 11 de la Conférence, dans le contexte de la Stratégie pour le Scoutisme adoptée par la Conférence
- exhorte les Régions du Scoutisme Mondial à aider les OSN à définir des objectifs et des cibles dans ce processus de préparation et de mise en oeuvre
- recommande au Comité Mondial du Scoutisme de développer des outils supplémentaires pour soutenir les OSN dans ce domaine de travail
- encourage vivement toutes les OSN à annoncer, à la Conférence Mondiale du Scoutisme en 2005, les actions que leurs membres entreprendront pour “contribuer à créer un monde meilleur” entre maintenant et le centenaire et comme stipulé dans le Document N° 11 de la Conférence Mondiale du Scoutisme.

15/02 CHARTE DE MARRAKECH

La Conférence

- se référant à l’adoption de la Charte de Marrakech par la 34e Conférence Mondiale du Scoutisme en 1996
- notant les conclusions et recommandations de l’évaluation sur l’utilisation de la Charte de Marrakech présentée à cette Conférence
- exprime sa volonté de poursuivre le développement de partenariats réciproques et équitables qui sont seuls capables de promouvoir une réelle solidarité internationale dans notre Mouvement
- invite le Comité Mondial du Scoutisme à mettre en oeuvre les recommandations de l’évaluation, en priorité:
 - la production au niveau mondial d’un kit sur le partenariat, fondé sur la Charte, et proposant des outils et des lignes d’action pratiques à présenter aux prochaines Conférences Régionales
 - l’invitation faite aux Bureau Régionaux de diffuser ce kit et de promouvoir par l’exemple l’esprit de la Charte de Marrakech
- demande au Comité Mondial du Scoutisme de présenter un rapport sur la promotion et l’utilisation du kit lors de la prochaine Conférence Mondiale.

16/02 COMMERCE EQUITABLE ET PROTECTION DES ENFANTS

La Conférence

- considérant que le développement de la paix passe par le développement de la justice et de l’équité
- considérant que parmi les causes de l’injustice la plus criante dans le monde on relève l’inégalité des relations commerciales et le travail forcé des enfants

- considérant que l'OMMS et ses Associations Scoutes Nationales, à travers SCORE et les magasins scouts, ont un rôle à jouer dans le commerce international
- recommande au Comité Mondial du Scoutisme et au Bureau Mondial du Scoutisme de développer des lignes directrices à destination des Organisations Scoutes Nationales et à faire de SCORE le porte-drapeau d'une politique d'achats résolument engagée dans la promotion du commerce équitable et dans le refus du travail forcé des enfants
- recommande aux Organisations Scoutes Nationales de mettre tout en œuvre pour que les pratiques de leurs magasins scouts soient, elles aussi, engagées dans ce sens.

17/02 MASS MEDIA

La Conférence

- prenant en compte l'impact que les mass media ont sur la création des images et l'importance croissante que les mass media internationales et mondiales jouent dans la société moderne
- considérant le besoin urgent d'améliorer l'image du Mouvement dans le monde et l'importance croissante de cet objectif pour la plus grande organisation volontaire de jeunesse dans le monde, offrant une éducation non formelle à travers la méthode scout
- recommande qu'une action soit entreprise, au niveau mondial, afin de poursuivre un effort continu et durable de promotion du Scoutisme à travers le réseau international et mondial des mass media.